

A usage officiel

C(2009)168

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

02-Dec-2009

Français - Or. Anglais

CONSEIL

Conseil

CADRE DE LA STRATEGIE POUR UNE CROISSANCE VERTE

(Note du Secrétaire général)

JT03275624

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



C(2009)168
A usage officiel

Français - Or. Anglais

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	3
La croissance verte en tête des grands dossiers	3
La croissance verte, une aubaine pour le développement durable	5
2. Objectifs	5
Une définition commune de la croissance verte	5
Principaux objectifs d'action	6
Principaux axes de l'action environnementale	7
3. Un cadre conceptuel pour la croissance verte	7
Élargir le cadre de comptabilité de la croissance	8
Remédier aux défaillances du marché	8
Tenir compte des externalités et obstacles internationaux	9
4. Panoplie du décideur : instruments d'action et conditions propices	9
Répondre aux opportunités et aux défis résultant de la transition vers une économie plus verte	10
Encourager les technologies et les innovations respectueuses de l'environnement	11
Étendre les marchés des biens et services verts et mettre au point des instruments d'action verts	12
Systèmes d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre et fiscalité verte	13
Élimination des subventions préjudiciables à l'environnement	13
Politique commerciale	14
Approches réglementaires	14
Mesures de soutien en faveur des technologies vertes	15
Gouvernance publique	15
Associer la croissance verte et le développement	15
Croissance verte et coopération pour le développement	15
Croissance verte et grandes villes	16
Croissance verte et développement rural	16
Écologisation du secteur énergétique	16
Écologisation d'autres secteurs et des infrastructures	17
Investissement international	17
Mesurer la croissance verte	17
Indicateurs du rendement des ressources utilisées dans la production	18
Indicateurs du contenu environnemental de la consommation	18
Indicateurs des stocks d'actifs environnementaux	18
Mesurer le bien-être	18
5. Contribution de l'OCDE à la stimulation de la croissance verte	19

1. Introduction

1. Pour guider la préparation du rapport intérimaire et du rapport de synthèse qui devraient être diffusés à la RCM de 2010 et de 2011 respectivement, le présent document propose une première ébauche des grandes sections destinées à y figurer. Il met à profit les principaux éléments de la Stratégie pour une croissance verte présentée dans le document *Proposition concernant l'élaboration d'une stratégie pour une croissance verte* [C(2009)147/REV1] et tient compte des commentaires reçus des différents pays.

2. L'encadré 1 décrit les principaux résultats de la stratégie en s'appuyant sur les études pertinentes dont on trouvera la référence ci-après et à la lumière des initiatives prises par les différents pays en faveur de la croissance verte et des travaux de la CE, de l'AIE et des autres organisations internationales qui passeront également en revue les questions liées à la croissance verte dans les années à venir.

Encadré 1. : Grands axes de la stratégie pour une croissance verte

- Évaluer les mesures prises par les pays en faveur de la croissance verte depuis la crise, et leurs plans pour l'avenir ;
- Quantifier les effets potentiels de la transition vers une croissance verte ;
- Établir un cadre conceptuel pour la croissance verte ;
- Mettre en évidence les grands principes d'action et fournir aux décideurs une panoplie à l'appui de la croissance verte ;
- Élaborer un ensemble d'indicateurs couvrant les aspects économiques, environnementaux et relatifs au bien-être ;
- Améliorer les performances en soumettant les mesures en faveur de la croissance verte à un examen par les pairs ;
- Aborder les considérations d'économie politique de la croissance verte ;
- Dégager les enseignements tirés et les bonnes pratiques ;
- Offrir une plate-forme de coordination et de dialogue international dans le cadre de l'initiative de *Dialogue international sur la croissance verte* ;
- Promouvoir la coopération entre les pays membres et non membres de l'OCDE sur les questions touchant à la croissance verte.

La croissance verte en tête des grands dossiers

3. La montée des préoccupations concernant la viabilité écologique du modèle classique de croissance économique a conduit la plupart des décideurs à reconnaître la nécessité d'adopter des stratégies diversifiées pour y faire face. La récession mondiale a aussi montré qu'il était nécessaire de développer de nouvelles sources de croissance.

4. Les négociations de la CCNUCC sur le changement climatique qui se dérouleront en décembre 2009 et les objectifs que se sont fixés les dirigeants mondiaux pour respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont permis de prendre conscience de la transformation radicale des modes de consommation, des structures industrielles et des technologies que de telles réductions impliquent.

5. Dans ce contexte, la croissance verte est devenue l'une des priorités stratégiques des pays partout dans le monde, mettant en avant un nouveau modèle qui permettra d'assurer la croissance et le développement économiques, de prévenir la dégradation de l'environnement et d'améliorer la qualité de vie. Plusieurs événements importants intervenus sur la scène politique internationale viennent par ailleurs confirmer le caractère prioritaire que l'OCDE reconnaît à la croissance verte.

6. La réunion au niveau ministériel du Conseil de l'OCDE de juin 2009 a marqué une étape importante en faisant de la croissance verte le dossier numéro un. Dans la Déclaration sur la croissance verte, les ministres de 34 pays ont déclaré notamment qu'ils « accentueront leurs efforts pour mettre en œuvre des stratégies de croissance verte, dans le cadre de leur réponse à la crise actuelle et au-delà, en reconnaissant que « croissance » et « souci de l'environnement » peuvent aller de pair ». Dans cette Déclaration, les ministres ont donné mandat à l'Organisation de concevoir une Stratégie pour une croissance verte afin d'appuyer leurs efforts.

7. Les évolutions et les engagements intervenus dans le cadre du G8 et du G20 soulignent également la nécessité d'une transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Reconnaisant que la croissance verte jouera un rôle important pour sortir de la crise économique et financière, le sommet du G8 de L'Aquila a proposé la mise en place d'une plateforme internationale pour les technologies à faible émission de carbone, qui a été confirmée à la réunion du Conseil de direction de l'AIE au niveau ministériel en octobre 2009.

8. A l'occasion du récent Sommet de Pittsburgh, les dirigeants du G20 ont reconnu que renforcer l'efficacité énergétique pouvait jouer un rôle très bénéfique en faveur de la sécurité énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Dans la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, il est demandé à l'OCDE et à l'AIE de poursuivre leurs travaux sur les subventions accordées aux énergies fossiles et d'en rendre compte lors du prochain sommet du G20, qui se tiendra en juin 2010. L'élimination progressive ou la réforme des autres subventions dommageables pour l'environnement, par exemple dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, peut aussi contribuer à l'efficacité économique, bénéficier à l'environnement et alléger la charge financière que les subventions font peser sur les contribuables ou les consommateurs.

9. Le Sommet de Pittsburgh a également proposé un Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, qui a été adopté à la réunion du G20 des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale à St Andrews, et auquel participeront plusieurs organisations internationales dont l'OCDE.

10. Dans ces conditions, il est politiquement pertinent, pour l'OCDE, d'accorder une plus grande attention à la croissance verte comme stratégie d'avenir susceptible de contribuer aux efforts internationaux visant à développer de nouvelles sources de croissance économique et affronter les défis environnementaux.

11. L'analyse mettra à profit les connaissances tirées du programme de travail des comités de l'OCDE dans les domaines intéressant la croissance verte, notamment la Stratégie pour l'innovation, le projet « Mesurer le progrès des sociétés », le projet « Objectif croissance », la réévaluation de la Stratégie pour l'emploi, les Études économiques, les Perspectives de l'environnement et les travaux sur l'économie du changement climatique. Les travaux de l'AIE, notamment les rapports « Implementing Energy

Efficiency Policies », « World Energy Outlook » et « Energy Technology Perspectives », ainsi que les travaux conduits avec le CAD sur le financement du développement seraient eux aussi exploitables.

La croissance verte, une aubaine pour le développement durable

12. Plusieurs facteurs militent en faveur de la recherche d'une approche plus durable de la croissance et du développement.

13. L'envolée des prix de l'énergie et des produits de base qui a précédé la crise économique a utilement rappelé que seul un modèle de croissance consommant beaucoup moins de ressources naturelles non renouvelables pourrait maintenir les taux de croissance nécessaires pour créer des emplois, assurer le bien-être social et réduire la pauvreté, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans ce contexte, les risques économiques et sociaux induits par la dégradation de l'environnement et la course aux ressources surexploitées ont donné un nouvel élan à l'intégration des objectifs d'action environnementaux dans les stratégies de développement économique et les politiques sectorielles.

14. La crise financière et économique et les mesures prises pour y répondre, dont l'ampleur et la synchronisation ont été sans précédent, offrent l'occasion d'exploiter de nouveaux modèles et sources de croissance basés sur la viabilité écologique et sociale. La crise a déjà créé des opportunités concrètes de transition vers des secteurs d'activité et emplois verts. Les plans de relance mis en place par les gouvernements l'année passée comportent des mesures spécifiques visant à orienter la reprise dans le sens de l'environnement. La généralisation des taxes environnementales et le recours aux enchères dans les dispositifs d'échanges de droits d'émission pourraient aussi contribuer à assainir les finances publiques à long terme.

15. Une vision stratégique est nécessaire pour faire en sorte que ces mesures offrent la meilleure option possible en termes d'efficacité économique, d'intégrité environnementale et d'équité sociale, et pour assurer leur cohérence au plan national et international. La Stratégie pour une croissance verte mettrait en évidence et évaluerait les liens entre les différents moyens et objectifs d'action de façon à exploiter les synergies et éviter les doubles emplois. Une telle stratégie aurait également pour but de surmonter les problèmes susceptibles de se poser au niveau national et international à mesure de la transition vers une croissance et un développement verts, laquelle entraînera nécessairement des coûts d'ajustement pour les pays et des disparités au plan mondial.

2. Objectifs

Une définition commune de la croissance verte

16. Dans un premier temps, la stratégie proposera une définition pratique de la croissance verte qui servira de point de départ pour l'établissement des objectifs d'action et priorités. Les diverses définitions formulées par les gouvernements et les autres organisations internationales rejoignent de plus en plus l'idée que la création d'emplois, la viabilité écologique et l'énergie décarbonée doivent faire partie des objectifs clés de la croissance verte. Cela correspond bien à l'interprétation que donne l'OCDE de la croissance verte et que l'on trouve dans le document *Proposition concernant l'élaboration d'une stratégie pour une croissance verte* [C(2009)147/REV1].

17. Assurer une croissance verte consiste à promouvoir l'expansion et le développement économiques tout en réduisant la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, en limitant au minimum la production de déchets et l'utilisation inefficace des ressources naturelles, en préservant la biodiversité et en renforçant la sécurité énergétique, notamment par une moindre dépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles. Cela signifie qu'il faut chercher à « découpler » les impacts environnementaux et la croissance économique. Cela consiste à faire de l'investissement environnemental un moteur de la

croissance et du développement économiques. La croissance verte implique aussi de promouvoir le bien-être social en modifiant les modes de consommation et de production, en réduisant la pauvreté et en améliorant les perspectives des populations en matière de santé et d'emploi.

18. L'action en faveur de la croissance verte devra s'inscrire dans une stratégie intégrée qui conjugue avec efficacité les objectifs économiques et environnementaux, en prenant en considération et la demande, et l'offre, aussi bien à l'échelle macroéconomique qu'au niveau sectoriel. Les stratégies seront établies au niveau national, mais la dimension internationale doit être pleinement prise en considération dans la définition de la marche à suivre. La coopération et la coordination internationales seront dans bien des cas indispensables à l'efficacité globale.

19. Le financement de la croissance verte nécessitera de repenser les investissements publics mais aussi privés. Les fonds publics, souvent limités, dont on dispose devront être soigneusement ciblés et assortis de mesures appropriées permettant de mobiliser des investissements privés qui prépareront le terrain de l'innovation technologique. Dans beaucoup de pays, le cadre d'action continue d'ignorer les coûts de l'inaction face aux défis environnementaux et manque de clairvoyance en ne calculant pas les avantages considérables que procurerait un gros effort d'investissement en faveur de l'environnement.

Principaux objectifs d'action

20. L'objectif ultime de la stratégie est de définir le cadre d'action qui rendra possible la croissance verte. Il s'agira de trouver un modèle dans lequel l'amélioration du bien-être matériel est compatible avec l'atténuation du changement climatique, l'utilisation durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité et qui gère les matières de façon à réduire au minimum les déchets et pollutions de tous types.

21. Guidée par cet objectif, la stratégie fournirait aux gouvernements des pays membres et non membres de l'OCDE des outils spécifiques et des recommandations pour l'action pour les aider à prendre le chemin d'une économie plus verte. A cet égard, le cadre d'action sera suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux différents contextes nationaux.

22. La stratégie étudierait également ce que pourrait faire l'OCDE pour mieux soutenir une croissance verte dans les pays en développement, notamment en harmonisant les politiques des pays de l'OCDE qui ont une incidence sur le développement et en renforçant la coopération pour le développement.

23. Dans cette optique, l'OCDE renforcera la coopération et élargira le dialogue avec les principaux pays partenaires afin d'encourager une participation plus active et régulière de leurs représentants dans ses activités sur la croissance verte. Cela permettra en outre d'améliorer la qualité et la couverture des données à l'échelle mondiale, d'accélérer le développement et la diffusion des mesures en faveur de la croissance verte et d'échanger les points de vues concernant les pratiques exemplaires des décideurs. L'OCDE travaillera par ailleurs avec d'autres organisations régionales et internationales menant des activités dans ces domaines afin d'assurer la valeur-ajoutée de ses travaux et d'éviter les chevauchements.

24. La stratégie mettrait résolument l'accent sur le volet emploi de la croissance verte et examinerait les possibilités de création d'emplois à court et long termes, en prenant appui sur les expériences des différents pays et sur des simulations par modélisation. En particulier, un cadre analytique serait développé pour estimer les effets sur l'emploi de la transition vers une économie sobre en carbone, en s'intéressant aux créations nettes d'emplois mais aussi à l'évolution de la palette des emplois et à leur redistribution nécessaire entre les entreprises et les secteurs ; il s'agira aussi de mettre en lumière les principaux défis que

devront relever le marché du travail et les politiques de formation pour favoriser la redistribution des emplois vers des activités plus vertes et valoriser les compétences.

Principaux axes de l'action environnementale

25. L'analyse porterait sur plusieurs problèmes d'environnement prioritaires interdépendants qui conditionnent l'action publique en faveur de la croissance verte ; ces problèmes sont les suivants :

26. ***Le changement climatique*** : notamment les aspects économiques des politiques d'atténuation et de développement sobres en carbone ; le financement de l'adaptation, de l'atténuation et du renforcement des capacités ; la réforme des subventions et les aspects des politiques d'atténuation touchant à la concurrence ; l'éco-innovation et les mesures facilitant le transfert de technologies à faible émission de carbone ; les villes, le changement climatique et la gouvernance à plusieurs niveaux ; le changement climatique et le développement ; et l'investissement et le changement climatique. Les activités menées conjointement avec l'AIE pour étayer les travaux du Groupe d'experts des pays visés à l'Annexe I de la CCNUCC continueraient de porter un regard plus concret sur les questions essentielles en jeu dans les négociations sur le changement climatique.

27. ***L'érosion de la biodiversité et les services écosystémiques*** : La stratégie mettra à profit les travaux déjà effectués par l'OCDE sur la biodiversité, qui ont mis l'accent sur les aspects économiques de la biodiversité, notamment les mesures et politiques d'incitation, l'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques, et la création de marchés propices à l'utilisation durable et la conservation de la diversité biologique. Les travaux en cours comportent également des activités consacrées aux effets redistributifs des politiques en matière de biodiversité et aux moyens de promouvoir une croissance économique durable. Les nouveaux éléments de la stratégie porteraient sur les thèmes suivants : amplifier les avantages connexes de la biodiversité en réduisant les émissions imputables à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement ; le financement international de la conservation de la biodiversité ; et l'amélioration du rapport coût-efficacité des paiements pour services écosystémiques (PSE). Les résultats de ces travaux apporteront des éléments utiles pour l'analyse des stratégies en matière de biodiversité qui favorisent la croissance verte et seraient présentés à la CdP10 de la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Nagoya, Japon, en octobre 2010.

28. ***La gestion des matières*** : La stratégie fera fond sur les mesures existantes qui encouragent la prévention de la production de déchets, la réduction des quantités produites et le recyclage, en offrant notamment des incitations. Les travaux actuels, qui contribuent à l'Initiative 3R (réduire, réutiliser et recycler) du G8, sont axés sur la gestion durable des matières au moyen d'approches intégrées couvrant les impacts environnementaux associés à leur extraction, leur transport et leur utilisation, ainsi que l'élimination des déchets. La stratégie s'appuiera également sur les analyses préparées actuellement pour le Forum mondial sur les stratégies de gestion durable des matières, qui se tiendra en Belgique du 25 au 27 octobre 2010.

29. ***L'utilisation durable des ressources naturelles*** : La stratégie s'intéressera aux politiques d'utilisation durable des ressources naturelles qui se fondent sur l'intégration des mesures environnementales et économiques. Elle couvrira les matières premières, l'eau, les forêts, l'agriculture et la pêche.

3. Un cadre conceptuel pour la croissance verte

30. Pour inscrire la croissance verte dans un modèle encore plus global, il serait utile d'élargir le cadre de comptabilité de la croissance pour tenir compte des préoccupations environnementales prioritaires, spécifier la nature des principales défaillances du marché auxquelles l'action publique cherche

à remédier et mettre en évidence les externalités internationales. Le cadre conceptuel apportera des analyses et données de référence dans les domaines couverts par la panoplie proposée aux décideurs dans le cadre de la stratégie.

31. Outre l'élargissement du cadre de comptabilité de la croissance, des approches complémentaires, faisant appel par exemple à des données industrielles, des tableaux d'entrées-sorties et des microdonnées, pourraient être utiles pour examiner la dynamique des changements structurels qui accompagneront le passage à une économie en phase avec l'environnement.

Élargir le cadre de comptabilité de la croissance

32. Pour mettre en évidence les paramètres de l'action publique dont dépend la croissance verte, il importe d'élargir le cadre de base des fonctions production utilisé pour déterminer l'impact des leviers de l'action publique sur le revenu global et la consommation globale. Cela permettrait de prendre en considération les préoccupations environnementales de façon explicite.

33. L'une des options envisageables pour améliorer le cadre basé sur le PIB couramment utilisé serait de traiter les services tirés du capital environnemental comme un facteur de production à part entière, au même titre que les services tirés du capital physique et humain. Les apports de capital environnemental comprennent les services tirés des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables), des terres, de l'air et de la biodiversité. Les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants pourraient aussi être comptabilisées comme « intrant » environnemental distinct dans le processus de production pour capter explicitement l'impact négatif des activités de production sur l'environnement.

34. L'étape suivante, pour aller au-delà du PIB, serait de trouver un moyen de mesurer le revenu qui tient compte de la dépréciation du stock de capital environnemental pour calculer la durabilité de la croissance. Il faudrait pour cela mettre au point une mesure analogue au concept actuel de revenu national net, qui tient compte de la dépréciation du capital physique.

35. L'étape suivante pour aller encore plus loin serait de comptabiliser l'impact des mesures en faveur de la croissance verte sur certains aspects de la qualité de vie, notamment la santé. Les éléments constitutifs du bien-être matériel et de la qualité de vie seraient alors réunis dans une mesure plus large du bien-être social. Cette démarche pourrait s'appuyer sur les activités menées dans le cadre du projet de l'OCDE « Mesurer le progrès des sociétés ».

Remédier aux défaillances du marché

36. Des interventions publiques sont nécessaires pour corriger les défaillances du marché. La prise en charge de ces défaillances permettra de mettre à armes égales croissance verte et croissance « sale » en donnant aux entreprises les assurances commerciales dont elles ont besoin pour prendre des décisions d'investissement à long terme et en apportant un soutien stable et durable à la recherche, au développement, au déploiement d'énergies propres et à l'utilisation durable des ressources naturelles. Plusieurs grands thèmes seraient abordés dans ce cadre, notamment :

37. *La nature de « bien public » des biens environnementaux* : dans de nombreux domaines, les individus ou les pays n'ont généralement pas la possibilité de recueillir pleinement les fruits des efforts qu'ils ont déployés pour protéger l'environnement, ce qui incite certains à se comporter en « passagers clandestins ». Cette constatation s'applique tout particulièrement au climat, sachant que les émissions de gaz à effet de serre ont un effet global sur l'atmosphère indépendamment de leur origine, mais elle vaut aussi pour les ressources naturelles, comme l'illustrent les problèmes de surexploitation des bassins hydrographiques et des stocks de poissons.

38. *Les coûts de surveillance et de contrôle de l'application* : ces coûts peuvent être élevés, par exemple dans le cas de la surveillance des efforts de réduction des émissions de GES imputables à la déforestation. Dans certains cas, ces coûts peuvent être suffisamment importants pour qu'il soit préférable d'imposer une norme technologique plutôt qu'un dispositif d'incitation pour atteindre l'objectif environnemental fixé.

39. *Les problèmes d'information* : lorsque le coût d'acquisition de l'information est élevé, ce qui est fréquent dans le cas des ménages ou des petites entreprises, les incitations risquent de ne pas être suffisamment efficaces pour réformer les comportements. C'est notamment le cas lorsque des informations sur les économies d'énergie des appareils électriques sont diffusées aux propriétaires de logements alors que se sont les locataires qui payent les factures d'électricité.

40. *Le mauvais fonctionnement des marchés financiers* peut aussi affecter la capacité des petites entreprises et des ménages à financer la mise de fonds initiale que requièrent les technologies propres.

41. *La difficulté de susciter une mobilisation en faveur des grands changements d'orientation* : même lorsqu'elles peuvent améliorer le bien-être de l'ensemble de la société, les réformes font souvent intervenir des arbitrages difficiles, en particulier lorsque des groupes d'intérêt puissants se sentent menacés.

Tenir compte des externalités et obstacles internationaux

42. *Des tensions existent entre la dimension mondiale de certaines externalités environnementales et les politiques qui se situent à l'échelle nationale.* De nombreux défis environnementaux, dont le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, pour ne citer que ces deux là, ne pourront être relevés sans coordination internationale. Certaines mesures (visant les échanges, le transfert de technologie et les DPI, par exemple) doivent être évaluées dans un contexte mondial ou régional si l'on veut gérer efficacement leurs effets externes et répercussions au plan international. Cela sera important pour assurer par exemple, que les technologies nécessaires pour appliquer ces solutions sont facilement accessibles aux pays en développement. Il conviendra, pour traiter certaines de ces questions, de mettre en place de nouveaux mécanismes de gouvernance au service de la coopération internationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

4. Panoplie du décideur : instruments d'action et conditions propices

43. Pour atteindre les objectifs de la croissance verte, il faudra recourir à une panoplie ample et modulable d'instruments applicables à plusieurs domaines d'action (investissement, fiscalité, innovation, technologie, échanges, emploi et éducation, par exemple), et employés de manière à assurer la cohérence de l'ensemble, à exploiter les synergies et à éviter de coûteux chevauchements. A cet égard, le cadre conceptuel aidera à accorder aux problèmes environnementaux la place qui leur revient dans la définition et la mise en œuvre des différentes priorités de l'action.

44. Étant donné que les défaillances du marché et les problèmes sociaux varient beaucoup entre pays, notamment si l'on compare les pays de l'OCDE et les non-membres, le poids accordé à chacune des mesures prévues dans la panoplie du décideur changera d'un pays à l'autre en fonction de l'importance relative des différents types de défaillance. Les remèdes à apporter aux problèmes sociaux seront différents dans divers pays et, selon le contexte global de la politique sociale, il en découlera que le choix des mesures à retenir pour favoriser la croissance verte ne sera pas le même partout.

45. Il conviendrait que la panoplie contienne des mesures à court terme et à long terme. Une première série de mesures serait ainsi axée sur les **aspects à court et moyen terme**, et porterait sur les questions d'ajustement structurel soulevées par la transition vers une économie plus verte ; à ce titre, elle

comprendrait des mesures destinées à atténuer les pressions exercées par la redistribution des emplois entre secteurs, à faciliter le développement des infrastructures vertes et à répondre aux préoccupations concernant la compétitivité internationale.

46. Une deuxième série aurait pour objet les **aspects à long terme** et recenserait les mesures qui sont favorables à la fois au revenu et à l'environnement, ainsi que celles qui sont à même de stimuler l'élévation du revenu au moindre coût du point de vue de la qualité de l'environnement (et inversement).

47. L'ensemble de mesures pris en compte dans ce cadre peut être mis en relation avec les principes suivants.

Répondre aux opportunités et aux défis résultant de la transition vers une économie plus verte

48. Les réformes structurelles visant à favoriser une économie émettant moins de carbone contribueront directement et indirectement à la création d'emplois et cette dimension des réformes de la politique de l'environnement est souvent soulignée explicitement dans les stratégies vertes et dans les panoplies de mesures de relance budgétaire adoptées face à la récession économique. Dans certains cas, des emplois nouveaux seront créés, par exemple dans le domaine de la fabrication d'équipements de lutte contre la pollution ajoutés au matériel de production existant. Dans d'autres, des emplois seront remplacés, par exemple lorsque les énergies renouvelables se substitueront aux énergies fossiles. Et dans d'autres encore, certains emplois pourraient être supprimés à long terme sans être remplacés directement. Cependant, de nombreux emplois existants seront transformés et redéfinis, à mesure que les compétences mobilisées au quotidien, les méthodes de travail et les profils s'adapteront aux technologies plus respectueuses de l'environnement. Plus généralement, les bouleversements imposés par le passage à une économie émettant peu de carbone requerront à n'en pas douter de nouvelles qualifications et de nouvelles compétences ainsi qu'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre entre métiers et secteurs, ce qui imposera aux institutions d'enseignement et de formation, ainsi qu'aux politiques du marché du travail, de répondre à de nouvelles exigences.

49. Dans le cadre de la stratégie, il nous faudra améliorer notre compréhension des incidences que le passage à une croissance verte aura sur l'emploi et sur les travailleurs, ainsi que sur les activités existantes dans différents contextes nationaux. Il sera nécessaire d'évaluer le potentiel de croissance et de création d'emplois des nouvelles possibilités d'activités respectueuses de l'environnement, et de répondre aux grands enjeux dans les domaines de la politique du marché du travail, de l'éducation et de la formation, de manière à réorienter la main-d'œuvre vers ces activités et à élever le niveau de compétence des travailleurs. De même, il serait utile d'évaluer les autres effets redistributifs du passage au modèle de la croissance verte, sans omettre les effets sur la pauvreté et l'inégalité.

50. Dans l'optique de remédier aux problèmes transitoires, la stratégie s'attacherait à définir les mesures utiles pour :

- ***faciliter la création d'emplois verts et la redistribution des ressources humaines*** : la réévaluation de la Stratégie pour l'emploi constitue un cadre approprié où inscrire les politiques de manière à ce qu'elles favorisent la redistribution de la main-d'œuvre entre entreprises et activités, tout en apportant un soutien aux travailleurs victimes des conséquences de la mobilité, et à ce qu'elles conduisent à une amélioration de leurs qualifications pour qu'ils soient plus à même de tirer parti de nouveaux débouchés professionnels dans les activités vertes en expansion. Des travaux supplémentaires apporteront de nouveaux éléments utiles sur la marche à suivre pour conjuguer le soutien des revenus des chômeurs et certains dispositifs de formation et d'aide à la recherche d'emploi destinés à faciliter la reconversion des demandeurs d'emploi dans les activités vertes. De plus, les analyses conduites à partir de modèles dans le cadre de

l'élaboration de la Stratégie pour une croissance verte permettront de simuler les effets nets sur l'emploi de différents plans d'action en faveur de la croissance verte, y compris de ceux qui affecteraient les revenus engendrés par la taxation du carbone et par les ventes aux enchères de permis d'émission négociables à la réduction de la taxation du travail de manière à optimiser les effets totaux sur l'emploi.

- ***faciliter la restructuration industrielle*** : il est important de prévoir une série de mesures et de réglementations qui facilite l'entrée d'entreprises nouvelles et innovantes et la sortie des entreprises obsolètes, pour exploiter intégralement les chances offertes par le passage à une économie verte. La transition risque de poser des problèmes de compétitivité dans les activités qui se sentiront menacées par les coûts sensiblement plus élevés imputables à l'utilisation d'énergie fossile. Il conviendrait par conséquent d'évaluer les politiques susceptibles d'atténuer ces problèmes, ainsi que les questions soulevées par la coordination de l'action à l'échelle internationale. Les pouvoirs publics devront aussi être à même de s'appuyer sur le dynamisme du secteur des affaires pour réaliser la transition vers une économie verte. De ce point de vue, ils devront se pencher sur les modalités de l'action à mener pour contribuer à favoriser le développement des capacités nécessaires à la transition, par exemple au moyen de l'investissement dans la formation, les infrastructures et la R-D publique, ou par le biais de la mise en place de marchés efficients.
- ***parer aux effets redistributifs de la croissance verte*** : la charge découlant des politiques en faveur de la croissance verte, comme la taxation du carbone, risque de peser de manière disproportionnée sur certaines catégories de revenus ou sur certaines catégories de travailleurs. Cela pourrait être le cas, par exemple, s'il se révélait plus difficile pour les ménages à faibles revenus de changer de comportement face à la hausse des prix des énergies fossiles, notamment en raison de contraintes financières.
- ***faciliter l'assainissement des finances publiques*** : certaines mesures favorables à la croissance verte pourraient contribuer à l'assainissement des finances publiques pendant la phase de reprise et au-delà. Ainsi, la suppression des subventions en faveur des énergies fossiles et de l'agriculture, de même que les recettes tirées des taxes sur le carbone, pourraient être en partie utilisées pour réduire la dette accumulée pour financer les plans de relance au cours de la crise actuelle.

Encourager les technologies et les innovations respectueuses de l'environnement

51. L'innovation est un moteur important de la croissance verte. Les nouvelles technologies contribuent à améliorer les performances environnementales et à réaliser les objectifs de la croissance verte moyennant le remplacement des activités qui sont polluantes et demandent beaucoup de ressources, ou bien l'accroissement de l'efficacité environnementale et de l'efficacité économique des technologies existantes. Elles comprennent, entre autres, les TIC mises au service de réseaux électriques et réseaux de transports urbains intelligents, et les nanotechnologies utilisées dans la production et le stockage d'énergie renouvelable ou la gestion de l'eau. Depuis plus de dix ans, les travaux consacrés aux biotechnologies mettent en lumière le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'amélioration de l'écoefficacité et dans la suppression des obstacles à la croissance verte, notamment en ce qui concerne les biotechnologies industrielles. Les innovations non technologiques auront aussi un rôle important à jouer en vue d'aboutir à une croissance verte. Ainsi, les modifications apportées aux modalités d'organisation de la production peuvent compter tout autant que les changements technologiques.

52. De plus en plus, les dirigeants du secteur industriel et les responsables de l'action publique considèrent l'innovation comme la clé pour obtenir des améliorations radicales dans les pratiques et les

performances environnementales des entreprises. Les améliorations régulières de l'efficacité environnementale et de l'efficacité économique apportent une partie de la solution, mais, plus radicalement, le développement de biens et services nouveaux et de nouveaux modes de consommation et d'élimination des produits est essentiel lui aussi. L'intégration de la dimension environnementale dans les prix est un élément important des stratégies suivies par les pouvoirs publics pour favoriser l'innovation environnementale ou développer et appliquer les nouvelles technologies, mais elle ne sera pas suffisante pour assurer le passage à une croissance verte. Les autorités devront aussi mettre en place les cadres nécessaires pour soutenir la R-D, la réussite de la commercialisation des technologies prometteuses et l'innovation en général, moyennant la coordination des mesures axées sur l'offre et sur la demande.

53. Il conviendrait que la stratégie définisse les mécanismes de soutien nécessaires pour accélérer la recherche-développement sur les technologies et innovations vertes, de même que leur déploiement, notamment en intensifiant les activités sur les TIC vertes. Il s'agirait de mettre en évidence les politiques qui se révèlent effectivement favorables à des éco-innovations plus systémiques et plus radicales, grâce à l'évaluation de leur développement et de leur mise en œuvre au fil du temps. Le rôle que joue le cadre d'action général de la politique de l'environnement (stabilité, souplesse, rigueur) dans la stimulation de l'innovation environnementale serait examiné lui aussi, à partir des travaux en cours. En outre, plusieurs études sont en cours dans le domaine de l'atténuation du changement climatique, y compris sur les facteurs qui déterminent les transferts internationaux de technologies et leurs conséquences.

54. Plus largement, la question des transferts de technologies serait traitée dans le contexte de la coopération internationale sur la science, la technologie et l'innovation. L'objectif fondamental serait de déterminer ce qu'il faut faire pour que les technologies existantes soient plus abordables et plus accessibles aux pays en développement, et pour partager avec ces derniers les bénéfices de la coopération scientifique et technologique internationale axée sur les enjeux mondiaux.

55. Ces travaux porteront sur les mécanismes de gouvernance qui doivent être établis pour améliorer le partage des retombées de la coopération multilatérale sur la science, la technologie et l'innovation. Ils viseront entre autres à définir les principes à respecter pour garantir une diffusion optimale des résultats de la recherche et s'entendre sur des priorités communes, et pour assurer les modalités de financement (traditionnelles ou non, échanges de permis d'émission, etc.) et d'affectation des fonds, les différents dispositifs institutionnels envisageables – en tenant compte de la nécessité de mieux partager les bénéfices et les connaissances entre pays – et les mécanismes de transfert des résultats dans la pratique, sans négliger la manière de communiquer à l'intention des responsables de l'action publique et des autres parties prenantes.

56. L'analyse sera étayée par les résultats, les recommandations d'action et les principes dégagés de l'élaboration de la Stratégie pour l'innovation, y compris en ce qui concerne les transferts de connaissances ainsi que le développement et la diffusion des technologies propres.

Étendre les marchés des biens et services verts et mettre au point des instruments d'action verts

57. Les défaillances et les distorsions du marché empêchent le déploiement des biens et services verts. Par exemple, les subventions et les investissements dont bénéficient les énergies fossiles encouragent le gaspillage, faussent les marchés, font obstacle à l'investissement dans les sources d'énergie propres et sapent les initiatives lancées contre le changement climatique. Les coûts cachés qu'entraîne la pollution ne sont généralement pas pris en considération au titre des externalités négatives et ils n'entrent jamais en ligne de compte dans le calcul des prix de marché des énergies et ressources naturelles utilisées habituellement.

58. Pour permettre aux marchés de fonctionner correctement et de s'étendre, une analyse serait consacrée aux incitations par les prix, notamment dans le cadre des systèmes d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre et de la fiscalité verte, et à la suppression des subventions préjudiciables à l'environnement. Les incitations fiscales en faveur de la R-D privée et de l'adoption des technologies vertes seraient examinées elles aussi, tout comme les obstacles aux échanges internationaux de biens respectueux de l'environnement et aux investissements étrangers dans les activités vertes. Tous ces moyens d'action aideront à remédier aux nombreuses défaillances du marché et à accroître la demande de biens et services verts.

Systèmes d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre et fiscalité verte

59. Recourir davantage à la fiscalité verte et aux instruments de marché offre des perspectives considérables pour ce qui est de stimuler l'action contre le changement climatique et de favoriser la croissance verte. C'est aussi une source potentielle de revenus tout à fait conséquente. Par exemple, si tous les pays industrialisés prélevaient des taxes sur le carbone ou mettaient aux enchères des permis négociables dans l'optique de réduire leurs émissions de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 1990, les recettes fiscales pourraient atteindre 2.5 % du PIB des pays en question d'ici 2020. Ces recettes pourraient être employées pour stimuler la croissance économique, compenser la diminution d'autres prélèvements (sur le travail, par exemple) et/ou aider à financer le soutien apporté aux pays en développement au titre de l'atténuation et de l'adaptation.

60. Fixer un plafond et un prix aux émissions constitue un premier pas décisif et un élément majeur de la panoplie de mesures à appliquer, qui contribuera à l'édification d'un avenir prospère et respectueux de l'environnement. Donner un prix aux émissions de carbone convertit leurs impacts négatifs sur l'environnement en véritable coût de production à la charge des émetteurs, ce qui corrige une défaillance majeure du marché. Les plafonner fixe un objectif clair et envoie un signal à long terme au marché, ce qui encourage l'innovation et permet aux entreprises de définir à l'avance leur stratégie d'investissement dans les technologies qui limitent les émissions de carbone, comme l'énergie solaire ou éolienne ou encore le captage et le stockage. Les travaux sur les incitations par les prix consisteraient entre autres à déterminer si les taxes et les permis négociables transmettent aux entreprises des signaux cohérents et s'ils permettent de réduire les émissions dans les proportions voulues avec un coût aussi bas que possible en termes de ressources. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait d'examiner les interactions entre fiscalité, innovation et environnement, au moyen d'études de cas illustrant la capacité des taxes liées à l'environnement à susciter des innovations de nature efficiente. Les questions concernant les réformes de la fiscalité axées sur la restauration de la durabilité à long terme et les interactions entre croissance verte et assainissement des finances publiques au-delà de la sortie de la crise seraient également examinées.

Élimination des subventions préjudiciables à l'environnement

61. Les subventions préjudiciables à l'environnement en faveur de la production ou de la consommation d'énergie fossile reviennent *de facto* à rémunérer les émissions de carbone. Les supprimer abaisserait le coût global de la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre. Par exemple, il ressort d'analyses récentes de l'OCDE et de l'AIE qu'éliminer les subventions en faveur de l'énergie dans 20 grandes économies en développement pourrait réduire les émissions de GES de plus de 30 % dans certaines d'entre elles en 2050, par rapport au niveau qui sera atteint si rien n'est fait, et faire diminuer les émissions mondiales de 10 % à la même échéance. Qui plus est, supprimer les subventions améliorerait l'efficacité de ces économies.

62. En réponse à la demande du G20, et sur la base des travaux antérieurs de l'OCDE sur les subventions préjudiciables à l'environnement, trois grands domaines d'activité seraient envisagés : (i) estimations des subventions en faveur de l'énergie ; (ii) poursuite des analyses, à partir de modèles, des

effets sur l'économie, les échanges et les émissions de GES de divers scénarios d'élimination des subventions accordées aux énergies fossiles ; et (iii) avis et recommandations sur la suppression des subventions aux énergies fossiles, à partir des enseignements tirés de l'expérience des pays. Ces travaux seraient en partie conduits conjointement avec l'AIE. Conformément au mandat donné, un rapport commun de l'AIE, l'OPEP, l'OCDE et la Banque mondiale serait remis à l'occasion de la prochaine réunion des ministres des Finances du G20 (printemps 2010).

Politique commerciale

63. La politique commerciale est à même d'aider considérablement les pays à mieux respecter l'environnement, notamment si elle libéralise les échanges de biens et de services environnementaux, si elle encourage la reconnaissance mutuelle des méthodes d'essai et des régimes réglementaires applicables aux produits qui économisent de l'énergie, et si la sauvegarde de l'environnement ne sert pas de prétexte à l'application de mesures protectionnistes. La contribution importante que les biens et services environnementaux peuvent apporter à la croissance verte devrait faire l'objet de la réflexion qu'elle mérite, de même que les mesures tarifaires et non tarifaires existantes qui font obstacle aux échanges de ces biens et services, et aux investissements connexes. Il faudrait aussi prévoir une analyse des répercussions des politiques de croissance verte sur les échanges, dans l'optique de distinguer les mesures susceptibles de favoriser les échanges et la croissance économique de celles qui ont des effets pervers ou se traduisent par une restriction invisible des échanges. La poursuite de l'analyse des mesures dommageables à l'environnement qui ont des répercussions préjudiciables sur les échanges, et qui risquent donc de faire échec à la croissance verte, s'appuierait sur les travaux que l'OCDE a consacrés dans le passé à l'incidence de différents types de subventions sur le commerce, et aux méthodes et principes de réforme des subventions en rapport avec les échanges.

Approches réglementaires

64. Dans plusieurs domaines, la meilleure solution aux défaillances et aux distorsions du marché consiste à procéder par la voie de réglementations qui s'imposent directement aux choix et aux activités des entreprises ou aux produits de consommation, soit sous la forme de normes techniques (qui exigent des opérateurs qu'ils utilisent une technologie particulière), soit sous la forme de normes de résultats fixant des objectifs environnementaux précis. Cette méthode, qui vise à encourager la naissance, le développement et la diffusion de technologies vertes, ne doit pas être appliquée de manière exagérément prescriptive, et doit encourager le secteur privé à innover et à recourir aux meilleures technologies et approches. Elle consiste, entre autres, à adopter de nouvelles normes et réglementations qui obligent les opérateurs à se tourner vers des dispositifs et pratiques qui se caractérisent par des émissions de carbone réduites et une efficacité forte, par exemple à imposer un pourcentage minimum de biocarburants dans la totalité du carburant nécessaire au parc de voitures particulières.

65. Limités, les fonds publics peuvent être utilisés en guise de catalyseur pour exercer un effet de levier sur l'investissement privé. L'expérience du Fonds pour l'environnement mondial et du mécanisme pour un développement propre montre qu'un petit volume d'argent public peut permettre de mobiliser des investissements sept fois plus élevés, voire davantage. Par ailleurs, les financements publics devraient être axés sur les activités peu susceptibles d'attirer les investisseurs privés. Ces activités comprennent le développement des capacités, de manière à créer des conditions plus propices à l'investissement et à la prise en compte des problèmes soulevés par le changement climatique dans les politiques sectorielles et dans la politique économique, l'investissement dans l'éducation et la formation, ainsi que la recherche-développement technologique. Il serait utile aussi de caractériser précisément les politiques et les institutions, comme les fonds verts ou les crédits publics à l'exportation, qui sont à même de catalyser les investissements. Dans les crédits à l'exportation, la crédibilité environnementale peut contribuer à faire diminuer l'incitation à investir dans des projets préjudiciables au milieu. Dans le cadre des efforts déployés

par l'OCDE pour que soit mise en place et tenue à jour une comptabilité environnementale dans les crédits publics à l'exportation, une nouvelle série de règles a été adoptée sous le titre « Accord sectoriel » en juin 2009, sous les auspices de l'OCDE, en vue d'encourager les exportations pour les projets conduits dans les domaines des énergies renouvelables et des ressources en eau.

Mesures de soutien en faveur des technologies vertes

66. La généralisation des technologies vertes existantes et leur diffusion dans les pays se heurtent à des difficultés. Cela s'explique notamment par le fait que les modes établis de production et de consommation figent les infrastructures existantes. Des innovations prometteuses peuvent rester inexploitées faute de demande du marché au départ. Il faut du temps pour familiariser les consommateurs avec un produit ou un service nouveau et, souvent, les premières unités produites ont un coût de production marginal élevé du fait que les économies d'échelle ne sont pas encore possibles. Les pouvoirs publics doivent intervenir pour soutenir activement le développement des infrastructures et de plateformes et les nouvelles technologies utiles à la croissance verte (réseaux électriques et de transports urbains intelligents, par exemple, reposant sur les plateformes et infrastructures TIC). Il existe plusieurs instruments pour stimuler le développement et l'utilisation des technologies vertes. Ainsi, les marchés publics représentent une source de demande stable et conséquente à même d'encourager les entreprises à accroître la production et à réaliser les économies d'échelle nécessaires pour abaisser les coûts marginaux de chaque nouvelle unité, ce qui est susceptible d'amener les consommateurs, par ricochet, à juger la technologie en question plus attrayante. Parmi les autres instruments figurent les investissements publics dans la R-D, les régimes de propriété intellectuelle, les prix d'achat d'électricité et l'écoétiquetage.

Gouvernance publique

67. Il est indispensable, pour promouvoir les activités vertes et mettre en œuvre des politiques respectueuses de l'environnement, d'assurer l'efficacité de la gouvernance publique et la cohérence des politiques au sein des administrations et entre les différents niveaux d'administration. La stratégie portera aussi bien sur les différents niveaux de gouvernance que sur la cohérence des politiques au service de la croissance verte, et s'intéressera notamment à l'innovation dans l'offre de services publics, en particulier dans le secteur de l'eau, à la réglementation dans le secteur public, ainsi qu'à la coordination intergouvernementale entre les différents niveaux d'administration.

68. Les aspects politico-économiques des réformes axées sur la croissance verte seront pris en considération également, dans la perspective d'aider les pouvoirs publics à concevoir leurs stratégies nationales et pour contribuer à recentrer l'intérêt des parties prenantes et du public sur le long terme, à émettre des signaux clairs à longue échéance et à réduire l'incertitude chez les acteurs économiques.

Associer la croissance verte et le développement

69. Dans la perspective d'associer la croissance verte et le développement, des travaux seraient consacrés à la prise en compte de la première dans la coopération pour le développement en fonction des circonstances particulières prévalant dans les pays en développement. Plus généralement, étant donné les possibilités de développement économique régional que la croissance verte peut engendrer dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, des travaux supplémentaires porteraient sur l'écologisation des villes et du développement rural.

Croissance verte et coopération pour le développement

70. Si l'on fait la comparaison avec les pays de l'OCDE, dans la plupart des pays en développement, la croissance économique, les recettes à l'exportation, l'emploi et les moyens de subsistance sont très tributaires des ressources naturelles et de l'agriculture. L'efficacité et la durabilité avec lesquelles ces pays

utilisent leurs ressources naturelles seront donc des dimensions essentielles de leurs stratégies pour une croissance verte. Du fait des répercussions du changement climatique sur beaucoup de ressources naturelles, il est plus urgent que jamais d'appliquer à ces dernières une gestion rationnelle.

71. Dans ce contexte, la stratégie devrait aborder les questions liées à la gestion des ressources naturelles, aux besoins qui en découlent en matière de développement des capacités, et aux problèmes de gouvernance. A cette occasion, le rôle des donateurs dans le soutien à apporter à la gestion rationnelle des ressources naturelles serait étudié. Au nombre des domaines à examiner pourraient figurer, entre autres, l'agriculture, l'eau, la biodiversité, la foresterie et les énergies renouvelables.

72. Les solutions dont disposent les pays en développement pour s'orienter vers une croissance provoquant moins d'émissions de carbone seraient également examinées, sans omettre les incidences sur la lutte contre la pauvreté, de même que serait étudié le soutien que l'aide au développement peut apporter au renforcement des capacités, à la coopération scientifique et technologique, et aux transferts de technologies entre pays développés et en développement. Des travaux sur les transferts de technologies et sur la gouvernance de la coopération multilatérale en science, en technologie et en innovation seraient utiles eux aussi.

Croissance verte et grandes villes

73. L'action visant le changement climatique et le développement urbain durable peut contribuer à la croissance et à la création d'emplois dans les grandes métropoles, moyennant des investissements dans les infrastructures vertes, le développement des énergies renouvelables, l'orientation des consommateurs vers des choix plus écologiques, et la stimulation de l'innovation verte. La densification du tissu urbain grâce à l'adoption de structures urbaines compactes pour réduire les flux de transport permet de réduire les divergences entre croissance et environnement. A cet égard, il conviendrait de s'intéresser plus précisément aux moyens à mettre en œuvre pour stimuler l'innovation verte et soutenir la création d'emplois verts en ville, et de concevoir des instruments d'action efficaces en vue de densifier le tissu urbain.

Croissance verte et développement rural

74. Les zones rurales possèdent les atouts nécessaires (espace, biomasse) pour développer les énergies renouvelables et peuvent attirer des entreprises spécialisées dans des domaines tels que l'énergie hydroélectrique, l'éolien, les grandes centrales solaires ou la bioénergie. Cette situation pourrait conduire à la création d'emplois fort utiles dans ces secteurs émergents et à l'amélioration du capital humain et social au niveau régional. Les travaux porteraient donc sur la marche à suivre pour favoriser l'essor du secteur des énergies renouvelables en milieu rural, et sur les initiatives locales visant à parer au changement climatique.

Écologisation du secteur énergétique

75. La production et la consommation d'énergie sont responsables de 60 % environ de toutes les émissions de gaz à effet de serre, et près de 70 % des émissions totales de CO₂ ont un rapport avec l'énergie. A l'échelle mondiale, les approvisionnements en énergie et leur utilisation suivent des tendances qui ne sont pas tenables. En l'absence d'une action décisive, les émissions de CO₂ liées à l'énergie seront multipliées par plus de deux d'ici à 2050 ; la hausse de la demande de pétrole va aggraver les craintes que suscite déjà la sécurité des approvisionnements. Pour modifier ces sombres perspectives, il faudra une révolution énergétique, dans laquelle les technologies énergétiques qui abaissent les émissions de carbone auront un rôle crucial à jouer.

76. L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, le captage et le stockage du carbone, le nucléaire et les nouvelles technologies de transport doivent être déployés à grande échelle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sans mettre en péril la sécurité énergétique. Les réseaux électriques doivent gagner en flexibilité pour faire face à la variabilité des approvisionnements en énergies renouvelables, dont la part augmentera, répondre à la demande et permettre le stockage.

77. Les travaux de l'AIE qui seront pris en compte dans la stratégie s'appuieront sur le scénario à 450 ppm de l'agence (soit la trajectoire énergétique correspondant à la croissance verte), qui inscrit dans un calendrier ambitieux les actions à entreprendre pour limiter la concentration à long terme des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à 450 parties par million, en équivalent dioxyde de carbone, et pour contenir la hausse de la température mondiale à 2° C au-dessus des niveaux préindustriels. Dans ce scénario, un changement climatique prononcé est évité et, de surcroît, la situation économique, la situation sanitaire et la sécurité énergétique sont sensiblement améliorées. Dans le cadre des autres activités qu'elle consacre à ces questions, l'AIE étudie actuellement plus en détail les technologies et les politiques qui seront nécessaires pour réaliser cette révolution énergétique. Figurent parmi elles la préparation de la prochaine édition de la publication *Energy Technology Perspectives 2010*, de même que des travaux sur des feuilles de route technologiques et des publications existantes et nouvelles sur les politiques relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Écologisation d'autres secteurs et des infrastructures

78. La stratégie mettra aussi en évidence les conditions cadres et les politiques à même de contribuer au développement de transports, de bâtiments et d'infrastructures qui utilisent les ressources et l'énergie plus efficacement. Cela supposerait entre autres de définir les outils et les instruments d'action nécessaires – y compris les mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux – et à même de favoriser les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, à la fois dans les zones urbaines et dans les zones rurales, et aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

Investissement international

79. Une série de recommandations à l'intention des pouvoirs publics devrait être établie pour faciliter les investissements internationaux (privés) dans les produits, services et technologies provoquant peu d'émissions de carbone et peu intensifs en ressources, ainsi que les partenariats public-privé dans les infrastructures vertes. Une analyse serait en outre consacrée à la voie à suivre pour encourager les entreprises à adopter des pratiques responsables, conformes à l'action des pouvoirs publics et aux attentes de la population. Certains craignent que les politiques de soutien aux investissements verts ne soient utilisées à des fins protectionnistes. Cette question sera abordée.

80. Pour aider au renforcement des capacités dans les pays en développement, la dimension écologique du Cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement serait renforcée. L'investissement tirerait parti de l'expérience acquise grâce aux instruments de l'OCDE tels que le Cadre d'action pour l'investissement, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales et les Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures.

Mesurer la croissance verte

81. A partir des travaux conduits dans ce domaine et en coordination avec la Commission européenne, il sera utile de concevoir une série d'indicateurs de la croissance verte, dans l'optique de mesurer la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement, ainsi que l'incidence de certaines actions des pouvoirs publics. Ces indicateurs apporteraient aussi des éléments utiles au nouveau système de mesure de la croissance.

Indicateurs du rendement des ressources utilisées dans la production

82. Ces indicateurs mesureraient l'amélioration de l'efficacité environnementale de la production, en s'appuyant entre autres sur la consommation de ressources naturelles ou les émissions par unité produite. Les indices d'émissions de CO₂ ou la consommation d'énergie par unité de PIB en sont des exemples. Lorsque c'est possible, ces indicateurs devraient se rapporter à certaines activités ou à certains secteurs précis, de manière à pouvoir établir des liens avec les politiques appliquées à ceux-ci, par exemple l'agriculture ou le bâtiment.

83. Les activités passées et en cours sur les données environnementales contribueraient à cette initiative en collaboration, dans le cadre de travaux sur les indicateurs de découplage, les indicateurs de suivi de l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles, et sur les dépenses environnementales et les revenus. Ces indicateurs apportent un complément d'information utile, en sus du PIB.

Indicateurs du contenu environnemental de la consommation

84. De nouveaux travaux d'analyse pourraient être menés dans la perspective de mesurer la pollution directement ou indirectement imputable aux produits et services ou leur teneur en ressources naturelles, au stade de la demande finale. De précédentes études de l'OCDE visaient à évaluer les quantités de dioxyde de carbone contenues dans les importations et les exportations, pour permettre d'établir des soldes nets de CO₂ et la teneur en carbone de la consommation. Pour ce faire, on a utilisé des tableaux d'entrées-sorties répertoriant la production interindustrielle et les flux d'échanges internationaux. Bien que ce soit plus compliqué, la même méthodologie pourrait être appliquée au suivi du contenu d'autres polluants dans les échanges. Ces travaux apportent un complément utile à l'analyse du découplage entre pollution et utilisation des ressources, d'une part, et croissance économique, d'autre part ; cette analyse ne rend pas compte de la pollution engendrée par les produits importés et des ressources consommées dans ceux-ci.

Indicateurs des stocks d'actifs environnementaux

85. Du point de vue du développement durable, il conviendrait de mesurer les stocks d'actifs environnementaux et naturels, ainsi que leur taux d'épuisement et de reconstitution, et d'en estimer la valeur. La valeur des actifs naturels épuisés pourrait ensuite être soustraite à la production brute mesurée pour en déduire une estimation nette corrigée de la valeur environnementale. Cependant, dès lors qu'il n'existe pas de marchés ou que les marchés ne tiennent pas compte des externalités, l'estimation de la valeur monétaire repose sur une difficile estimation de la valeur sociale. Compte tenu des incertitudes et des difficultés qui caractérisent cette estimation, la Commission Stiglitz-Sen et la plupart des analystes préfèrent s'intéresser à la mesure physique des stocks et des flux, dans l'optique de les prendre en considération ensuite, d'une manière ou d'une autre, dans le système de comptabilité nationale.

Mesurer le bien-être

86. La mesure du bien-être est le fil rouge du rapport de la Commission Stiglitz-Sen. Toutefois, la majorité des indicateurs renvoie à des quantités globales de polluants et non pas à l'incidence de ces polluants sur la vie des habitants. Il ressort du rapport Stiglitz-Sen que les indicateurs existants devraient être complétés par une série d'indicateurs relatifs à la façon dont l'état de l'environnement rejaillit sur la qualité de vie des gens, par exemple aux effets de la pollution sur la mortalité et la morbidité ; à la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau ou à certains services environnementaux ; à l'accès à la nature. En outre, des enquêtes sur les sentiments de la population apportent un complément aux mesures objectives et peuvent aussi être utiles aux responsables de l'action publique. Cela pourrait être le point de départ pour élaborer un ensemble d'indicateurs environnementaux de la qualité de vie.

5. Contribution de l'OCDE à la stimulation de la croissance verte

87. La stratégie marquerait la contribution de l'OCDE au soutien apporté aux pays pour les aider à passer à une croissance verte dans les années à venir. Comme en témoigne l'encadré 1, les résultats de son élaboration porteraient sur la totalité des différents aspects de la mise en œuvre du changement de paradigme.

88. L'analyse des mesures axées sur la croissance verte, qu'elles soient prises dans le cadre des plans de relance adoptés pour sortir de la crise actuelle ou dans le cadre de plans futurs, comprendrait une évaluation des mesures en question et l'établissement d'une taxonomie des stratégies de croissance verte dans les pays membres et les pays non membres. La stratégie contribuerait aussi à fournir des estimations plus précises de la réaffectation des ressources induite aux échelles nationale et internationale.

89. Un cadre conceptuel de la croissance verte étendrait le système actuel de calcul de la croissance, de manière à tenir compte des principaux enjeux et problèmes liés à la durabilité environnementale et à la durabilité sociale. Ce cadre serait complété par un ensemble de principes d'action, pour orienter la planification et la mise en œuvre de l'action publique. En outre, la stratégie présenterait une panoplie à l'usage des décideurs, composée de mesures axées sur la croissance verte et d'instruments économiques d'évaluation de l'action publique, assortis d'un questionnaire récapitulatif. Par exemple, certaines questions porteraient sur les conditions minimales à remplir pour que les politiques permettent effectivement d'atteindre les objectifs (privilégier les politiques avantageuses pour tous, adapter l'action publique aux défaillances du marché, rapport coût-efficacité, etc.). Au chapitre de la panoplie à l'usage des décideurs, les conditions propices à une croissance verte seraient étudiées, compte tenu des considérations politico-économiques. Par ailleurs, un nouvel ensemble d'indicateurs de croissance verte permettrait de mesurer les progrès accomplis au fil du temps et entre pays.

90. En vertu des principaux objectifs de la stratégie, les examens environnementaux et les études économiques apporteront une analyse plus systématique et plus approfondie des politiques axées sur la croissance verte. D'ici le premier trimestre 2011, un échantillon suffisamment ample de pays aura été étudié pour qu'il soit possible d'établir un rapport de synthèse sur les progrès accomplis et sur les défis qui resteront à relever. Un récapitulatif à mi-parcours des conclusions des études et examens, et des enseignements à en retirer, pourrait être rédigé pour le rapport qui sera adressé aux ministres en 2010.

91. Dans l'optique de stimuler la coordination internationale, un Dialogue international sur la croissance verte (DICV) serait lancé et encouragé par la stratégie. Son secrétariat serait localisé à l'OCDE, qui l'administrerait avec la participation de la CE, de la FAO, de l'AIE, de l'OIT, du FMI, de l'IRENA, de l'AEN, du PNUE et autres organes et programmes des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'OMC. Ce mécanisme de collaboration encouragerait et faciliterait le débat sur les questions touchant à la croissance verte entre les représentants des pouvoirs publics, les organisations internationales et plusieurs autres acteurs essentiels. Tous les pays seraient invités à exploiter cette ressource et à échanger leurs informations et leurs points de vue.

Tableau 1 : récapitulatif des contributions potentielles à l'élaboration de la Stratégie pour une croissance verte

Comité	Domaine	Direction(s)	Coopération
1. Un cadre conceptuel pour la croissance verte			
CPE – GT1	Élargir le cadre de comptabilité de la croissance	ECO	
	Remédier aux défaillances du marché	ECO	
	Tenir compte des externalités et obstacles internationaux	ECO	
EDRC	La croissance verte dans les examens par pays	ECO	
2. Panoplie du décideur : instruments d'action et conditions propices			
2.1. Répondre aux opportunités et aux défis résultant de la transition vers une économie plus verte			
<i>Faciliter la création d'emplois verts et la redistribution des ressources humaines</i>			
Comité ELSA	<ul style="list-style-type: none"> Réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi 	DELSA	
	<ul style="list-style-type: none"> Examiner l'évolution des besoins en qualifications et ses implications pour les politiques publiques 	DELSA	
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un meilleur équilibre entre la réactivité nécessaire du marché du travail et les questions de qualité de l'emploi 	DELSA	
LEED	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la formation et le développement des compétences dans les PME 	CFE	
<i>Faciliter la restructuration industrielle</i>			
CPST	<ul style="list-style-type: none"> Éco-innovation et rénovation industrielle 	DTSI	
CPE – GT1	<ul style="list-style-type: none"> Restructuration industrielle 	ECO	
<i>Mobiliser les consommateurs :</i>			
CPST	<ul style="list-style-type: none"> Politique de la consommation 	DSTI	
EPOC	<ul style="list-style-type: none"> Comportement des ménages et politique de l'environnement 	ENV	
EDPC	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et éducation à l'environnement 	EDU	
<i>Parer aux effets redistributifs de la croissance verte</i>			
Comité ELSA	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer le potentiel d'emplois et les implications sociales de la transition vers une économie à faible émission de carbone 	DELSA	
CPE	<i>Faciliter l'assainissement des finances publiques (à court terme)</i>	ECO	
2.2. Encourager les technologies et les innovations respectueuses de l'environnement			
CIIE, CPST, PIIC, CPC	Nouvelles technologies et nouvelles applications de technologies bien établies	DSTI	
	Mobiliser les consommateurs et agir sur la demande	DSTI	
	Coopération internationale dans le domaine des STI	DSTI	
EPOC	Innovation et transfert de technologie	ENV	
	Obstacles à la diffusion des technologies environnementales	ENV	
GTPMEE	PME et environnement : promouvoir la production durable et l'éco-innovation dans les petites entreprises	CFE	
2.3. Étendre les marchés des biens et services verts et mettre au point des instruments d'action verts			
<i>Systèmes d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre et fiscalité verte</i>			
EPOC	<ul style="list-style-type: none"> Base de données sur les instruments de la politique de l'environnement 	ENV	
Comité des affaires fiscales	<ul style="list-style-type: none"> Régime fiscal des permis négociables 	Centre de politique et d'administration	ENV

		fiscales	
	<ul style="list-style-type: none"> Fiscalité, innovation et environnement 	Centre de politique et d'administration fiscales	ENV
	<ul style="list-style-type: none"> La réforme fiscale pour rétablir une croissance de long terme écologiquement viable et assainir les finances publiques 	Centre de politique et d'administration fiscales	
	<ul style="list-style-type: none"> Les taxes liées à l'environnement dans le contexte de systèmes de plafonnement et d'échange des droits d'émission 	Centre de politique et d'administration fiscales	
<i>Élimination des subventions préjudiciables à l'environnement</i>			
EPOC	<ul style="list-style-type: none"> Élimination des subventions en faveur des énergies fossiles 	AIE	ENV
Comité des échanges	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'agriculture 	TAD	
<i>Politique commerciale</i>			
Comité des échanges	<ul style="list-style-type: none"> Libéralisation des échanges de biens et services environnementaux 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'effet des politiques de croissance verte sur les échanges 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des programmes existants susceptibles de saper la transition vers une croissance verte 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> Comptabilité et étiquetage carbone 	TAD	
<i>Approches réglementaires</i>			
CPE – GT1	<ul style="list-style-type: none"> Instruments d'action 	ECO	ENV
Comité des échanges	<ul style="list-style-type: none"> Directives environnementales concernant les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux crédits à l'exportation pour les projets dans les domaines des énergies renouvelables et de l'eau 	TAD	
CPE – GT1	<i>Mesures de soutien en faveur des technologies vertes</i>	ECO	
<i>Gouvernance publique</i>			
PDG, TDPC	<ul style="list-style-type: none"> La gouvernance publique à l'appui de la croissance verte 	GOV	
EPOC	<ul style="list-style-type: none"> Économie politique des réformes 	ENV	ECO, GOV
<i>2.4. Associer la croissance verte et le développement</i>			
<i>Croissance verte et coopération pour le développement</i>			
EPOC	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement : orientations pratiques 	ENV	
	<ul style="list-style-type: none"> Capacités environnementales dans la coopération pour le développement 	ENV	
CAD	<ul style="list-style-type: none"> Financement de l'adaptation au changement climatique 	DCD	ENV, DAF
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des ressources naturelles 	DCD	
	<ul style="list-style-type: none"> Sentiers de croissance à faible émission de carbone dans les pays en développement 	DCD	ENV
<i>Croissance verte et grandes villes</i>			
TDPC	<ul style="list-style-type: none"> Dimension régionale de la croissance verte 	GOV	
EPOC	<ul style="list-style-type: none"> Les villes, le changement climatique et la gouvernance à plusieurs niveaux : faire progresser la protection climatique à l'échelle des villes 	ENV	GOV

IMHE	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement supérieur et développement des villes et des espaces régionaux 	EDU	
<i>Croissance verte et développement rural</i>			
TDPC	<ul style="list-style-type: none"> Dimension régionale de la croissance verte 	GOV	
<i>2.5. Écologisation du secteur énergétique</i>			
AIE	Perspectives des technologies énergétiques	AIE	
	Efficacité énergétique	AIE	
	Politique des énergies renouvelables	AIE	
<i>2.6. Écologisation d'autres secteurs et des infrastructures</i>			
<i>Investissement international</i>			
Comité de l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques des entreprises en matière de gestion du changement climatique 	DAF	ENV
	<ul style="list-style-type: none"> Bonnes pratiques gouvernementales en matière d'investissement et d'environnement 	DAF	ENV
	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs relatifs à l'investissement direct étranger (IDE) respectueux de l'environnement 	DAF	ECO
<i>Transports</i>			
Comité conjoint OCDE/FIT de recherche sur les transports	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les technologies de véhicules à faibles émissions de carbone 	FIT	
	<ul style="list-style-type: none"> Mesures visant à promouvoir l'innovation dans le secteur des transports 	FIT	
	<ul style="list-style-type: none"> Véhicules électriques 	FIT	
	<ul style="list-style-type: none"> Perspectives des transports 	FIT	
	<ul style="list-style-type: none"> Coût et efficacité des politiques visant à réduire les émissions des véhicules 	FIT	
	<ul style="list-style-type: none"> Initiative mondiale pour les économies de carburants 	FIT	AIE
EPOC	<ul style="list-style-type: none"> Mondialisation, transport et environnement 	ENV	
Comité des échanges	<ul style="list-style-type: none"> Échanges, transports et changement climatique 	TAD	
<i>Tourisme</i>			
Comité du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Développement du tourisme durable et problèmes et politiques liés au changement climatique 	CFE	
<i>Équipements éducatifs</i>			
EDPC	<ul style="list-style-type: none"> Équipements éducatifs écologiquement viables 	EDU	
<i>Agriculture</i>			
COAG	<ul style="list-style-type: none"> Innovation et compétitivité en agriculture 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture et changement climatique 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources en eau et de la qualité de l'eau en agriculture 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> Performance environnementale de l'agriculture 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices pour la conception et la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales d'un bon rapport coût-efficacité 	TAD	
<i>Pêches</i>			
COFI	<ul style="list-style-type: none"> Aquaculture : enjeux 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> Reconstitution des stocks halieutiques 	TAD	

	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche et changement climatique 	TAD	
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture 	TAD	
2.7 Mesurer la croissance verte			
CSTAT	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs du rendement des ressources utilisées dans la production 	STD	ENV, ECO, DSTI
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs du contenu environnemental de la consommation 	STD	
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs des stocks d'actifs environnementaux 	STD	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer le bien-être 	STD	
3. Priorités environnementales			
EPOC	<i>Changement climatique</i>		
	Aspects économiques des politiques d'atténuation et développement sobre en carbone	ENV	AIE, ECO
	Financement de l'adaptation, de l'atténuation et d'un développement sobre en carbone	ENV	DAF, DCD
	Réforme des subventions et aspects des politiques d'atténuation liés à la compétitivité	ENV	ECO, AIE
	Aspects économiques de l'adaptation – options, coûts et avantages	ENV	
	Aspects redistributifs des coûts de l'inaction des pouvoirs publics	ENV	
LEED	Changement climatique, emploi et développement local	CFE	
EPOC	<i>Dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques</i>		
	Mettre en avant les avantages connexes, pour la biodiversité, de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la détérioration des forêts dans les pays en développement	ENV	
	Financement international de la préservation de la biodiversité	ENV	
	Améliorer le rapport coût-efficacité des paiements au titre des services écosystémiques en faveur de la biodiversité	ENV	
	<i>Gestion des matières</i>		
	Forum mondial sur la gestion durable des matières	ENV	
	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre par la gestion intégrée des matières et des déchets	ENV	
	<i>Utilisation durable des ressources naturelles</i>		
	Financement de la gestion intégrée des ressources en eau	ENV	
	Cohérence des politiques de l'énergie, de l'agriculture et de l'eau	ENV	TAD, GOV
	Gouvernance multi-niveaux dans le domaine de l'eau	ENV	GOV
	Besoins en informations dans la gestion de l'eau	ENV	TAD
4. Contribution de l'OCDE			
<i>Coordination et dialogue internationaux</i>			
	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue international sur la croissance verte 	ENV/SCV	
	<ul style="list-style-type: none"> • Communication 	ENV/SCV	
5. Aspects transversaux			
5.1 Développement durable			
Réunion annuelle d'experts du développement durable (RAEDD)	Recommandations des experts du développement durable sur l'élaboration de la Stratégie pour une croissance verte	RAEDD	

<i>5.2 Développement</i>			
Centre de développement	EmNet	DEV	
	Chapitre sur la croissance verte dans des publications du Centre de développement	DEV	